



JAMIAT-UL-ULAMA of MAURITIUS

Cnr. Penang & Sumatra Street, Port Louis, Mauritius, Tel: 240-0439

Website: <http://www.jamiat-ul-ulama.org> , Email: jamiat@intnet.mu / www.jamiathalal@myt.mu



Les actions suivantes annulent le jeûne et exigent qu'on remplace (faire le qazaa) :

1. Si en se rinçant la bouche ou en se gargarisant pendant le wouzou on a envalé de l'eau. Mais le jeûne n'est pas rompu si on l'a avalé par oubli.
2. Prendre de la nourriture ou de la boisson ou avoir des relations sexuelles pensant que l'aube n'est pas encore apparu ou que le soleil s'est déjà couché alors qu'en fait tel n'est pas le cas.
3. Vomir de son propre gré à pleine bouche.
4. Lavement par l'anus (injection d'un liquide dans le gros intestin au moyen d'une canule).
5. Mettre de médicament dans le nez.
6. Mettre de l'huile dans les oreilles.
7. L'émission du sperme à la suite de caresses, d'un baiser ou de la masturbation sans avoir des rapports sexuels.
8. Avoir des relations sexuelles par force ou sous contrainte. Cela s'applique surtout à une femme dont le mari la force d'avoir des relations avec lui.
9. Le haïz (menstruation).
10. Le nifaas (l'écoulement de sang après un accouchement).

Juin 2014				
	Jour	Date	Sehri	Iftaar
	Dimanche	29	5:29	17:43
	Lundi	30	5:29	17:43
Juillet 2014				
	Jour	Date	Sehri	Iftaar
	Mardi	1	5:29	17:44
	Mercredi	2	5:30	17:44
	Jeudi	3	5:30	17:44
	Vendredi	4	5:30	17:45
	Samedi	5	5:30	17:45
	Dimanche	6	5:30	17:45
	Lundi	7	5:30	17:46
	Mardi	8	5:30	17:46
	Mercredi	9	5:30	17:46
	Jeudi	10	5:30	17:47
	Vendredi	11	5:30	17:47
	Samedi	12	5:30	17:47
	Dimanche	13	5:30	17:48
	Lundi	14	5:30	17:48
	Mardi	15	5:30	17:49
	Mercredi	16	5:30	17:49
	Jeudi	17	5:30	17:49
	Vendredi	18	5:30	17:50
	Samedi	19	5:29	17:50
	Dimanche	20	5:29	17:50
	Lundi	21	5:29	17:51
	Mardi	22	5:29	17:51
	Mercredi	23	5:29	17:52
	Jeudi	24	5:28	17:52
	Vendredi	25	5:28	17:52
	Samedi	26	5:28	17:53
	Dimanche	27	5:28	17:53
	Lundi	28	5:27	17:53
	Mardi	29	5:27	17:54

Les actions qui n'annulent pas le jeûne:

1. Vomir involontairement de la nourriture, de la boisson, de la bile ou du sang, que ce soit à pleine bouche ou non.
2. Avaler un fil de viande, de dholl ou d'autre chose après l'avoir retiré de ses dents sans le retirer de sa bouche à condition qu'il n'est pas plus gros qu'une graine de 'gramme'.
3. Mettre le kohl (sourmah) ou de médicament dans les yeux.
4. Mettre de l'huile sur sa tête.
5. Manger, boire ou copuler par l'oubli.
6. Donner le sang (se faire retirer le sang de sa veine).
7. Faire une injection.
8. L'émission de sperme à la suite d'un rêve érotique (wet dream) ou d'une vision, ou même d'un regard.
9. Baiser, caresser, pourvu qu'il n'y ait pas d'émission de sperme.
10. Prendre un bain (ghousal) même dans le but de se rafraîchir.
11. Se couper les cheveux, la moustache, se tailler les ongles et se raser. Rappelons cependant qu'il est un péché de se raser la barbe.
12. Le mensonge et la médisance n'annulent pas le jeûne mais diminuent sa récompense et son bienfait.

Sehri 1 min plus tôt et Iftaar 1 min plus tard
Pour les région de Bonne accueil, Grand Gaube, Grand Baie, Cap Malheureux, Gros Billot, Mahebourg, Poudre D'or, Quatre Coco etc.

Sehri 2 min plus tôt et Iftaar 2 min plus tard
Pour les région de Bel Air, Centre de Flacq, Coromandel, Escalier, Fond du Sac Good-lands, Guibies, Médine, Bambous etc.

Sehri 3 min plus tôt et Iftaar 3 min plus tard
Pour les région de Amaury, Notre Dame Brisée Verdier, , Camp Diable, Chemin Grenier, Rose Belle, etc.

Sehri 4 min plus tôt et Iftaar 4 min plus tard
Pour les region de Belle Rose, Castel Bois Chéri, Candos, , Dagotiere, Floréal, Moka, Phoenix, etc.

Sehri 5 min plus tôt et Iftaar 5 min plus tard
Pour les région de Curepipe, Forest-Side etc.